



Paris, le 8 octobre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ouverture du capital de La Poste : l'AMF demande des garanties

Le Bureau de l'AMF, réuni ce jour sous la présidence de Jacques PELISSARD, a pris acte de la volonté de La Poste de changer de statut à deux ans de l'ouverture totale à la concurrence du marché postal.

Si l'AMF peut comprendre que cette échéance conduise à chercher de nouvelles ressources avant d'entrer dans une compétition européenne et même mondiale, elle doit se faire l'interprète de l'inquiétude de ses adhérents qui craignent que le nouveau statut ait pour conséquence, à plus ou moins long terme, l'abandon du maillage postal en milieu rural.

**L'AMF demande donc avec force au gouvernement d'apporter toutes les garanties pour que les missions de service public, assumées par La Poste et prévues dans le contrat de service public 2008-2012, signé entre l'Etat et La Poste le 22 juillet dernier, soient confortées.**

Ces quatre missions du service public postal regroupent le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, cette dernière mission permettant de maintenir sur tout le territoire, y compris dans les zones les moins denses, une présence postale.

**L'AMF estime, à cet égard, que les missions d'intérêt général de La Poste doivent être inscrites dans la loi.**

**Il est aussi nécessaire que la pérennité du Fonds postal national de péréquation territoriale soit assurée.**

Ce dernier permet de garantir les engagements financiers contractés par La Poste auprès des communes, pour les agences postales communales, ou des commerçants, pour les relais poste, et de moderniser et de conforter certains bureaux de plein exercice en milieu rural ou défavorisé.

Basé actuellement sur l'exonération de taxe professionnelle dont bénéficie La Poste, ce fonds, dont la ressource est déjà fragile, doit être consolidé.

**Le respect des missions de service public et la sécurisation du fonds postal de péréquation territoriale sont donc, pour l'AMF, des conditions impératives de l'évolution du groupe La Poste.**

Contacts Presse :  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)